

025 - 2023



République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois  
Le 6 avril 2023 à 17h00,

La Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de **JOUQUES**, a été assemblée en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale qui lui a été adressée par le Maire,

**PRÉSENTS** : Éric GARCIN, Président et Maire, Joëlle JOUVIN, Vice-Présidente et Adjointe au Social, Claude NOBLE et Valérie TORCOL, Élus Municipaux, Éliane BOYER, Josiane DEMANGE et Évelyne JUIGNET, Représentantes de la Commune

**POUVOIRS** : Martine AUSTRUY donne procuration à Joëlle JOUVIN, Margaux BADROUILLARD donne procuration Évelyne JUIGNET, Paulette PANSARD donne procuration à Valérie TORCOL et Paul CATHERINEAU donne procuration à Claude NOBLE.

**EXCUSÉE** : Elvira CASPERS, Éluée Municipale.

**ABSENTE** : Brigitte BONNIEL, Représentante de la Commune.

**N° 11\_CCAS\_2023 – AFFECTATION DE RÉSULTATS - EXERCICE 2022**

Monsieur le Président, après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de JOUQUES, et par adoption du compte administratif, il a été constaté les résultats de l'exercice suivant :

. Section de fonctionnement (2022) : + 10 488,01 €,

A ce résultat, il convient d'ajouter les résultats de clôture de l'exercice précédent :

. Section de fonctionnement (excédent reporté) : - 3 747,25 €

Soit en cumulant les résultats :

❖ Un EXCEDENT DE FINANCEMENT en fonctionnement de : + 13 218,22 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Président, et après en avoir délibéré

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E-legalite.com

70\_DE-013-211300488-20230406-CA\_CCAS\_202



026 - 2023

**DÉCIDE**, pour ce budget, d'affecter les résultats de la manière suivante :  
. en résultat reporté en fonctionnement (R002) : + 13 218,22 €

**DIT** que la présente délibération, certifiée conforme sera publiée et rendue exécutoire, à compter de sa réception en Sous-préfecture.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits  
Extrait certifié conforme  
Jouques, le 7 avril 2023  
Le Président  
Eric Garcin

MAIRIE DE JOUQUES  
Centre  
Communal  
d'Action  
Sociale  
13 - Bouches-du-Rhône

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E.legalite.com

70\_DE-013-211300488-20230406-CR\_CCAS\_202